PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2025 À 19 H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,	Raymond Rougeau
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Raynald Michaud Josianne Girard Bruno Desrochers Kimberly St-Denis Stéphanie Labelle
Est absent : Monsieur le conseiller	Jean Kristov Carpentier

✦✦✦

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Raymond Rougeau, les élus ayant tous été dûment notifiés, tel que prescrit par le Code municipal. Maître Caroline Gray, directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent :

Monsieur François Dauphin, directeur général et greffier-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-561 Il est proposé par Monsieur le conseiller Bruno Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PRÉSENTATION DU BUDGET 2026 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2026

6. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2025 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET À L'EXIGIBILITÉ DE COMPENSATIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2026

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2026 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. PRÉSENTATION DU BUDGET 2026 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

Monsieur le Maire Raymond Rougeau et Monsieur François Dauphin, directeur général et greffier-trésorier, présentent les prévisions budgétaires pour l'année 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

5. ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT la présentation du budget pour l'année 2026 séance tenante.

25-562 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Bruno Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le budget pour l'année 2026 au montant de 27 972 326 $, tel que présenté ci-après :

	2026	2025
Revenus		
Taxes		
Foncières générales	15 900 967 $	14 721 845 $
Secteur	1 069 631 $	920 435 $
Autres bases	5 250 548 $	4 794 287 $
Paiements tenant lieu de taxes	509 276 $	510 303 $
Services rendus	1 473 679 $	1 227 056 $
Imposition de droits	1 756 037 $	1 547 500 $
Amendes et pénalités	203 575 $	197 575 $
Intérêts	330 000 $	320 000 $
Autres revenus	98 500 $	95 693 $
Transferts	1 380 113 $	1 344 482 $
	27 972 326 $	**25 679 176 $**
Charges		
Administration générale	5 305 727 $	5 118 495 $
Sécurité publique	4 959 194 $	4 426 649 $
Transports	5 149 395 $	4 758 787 $
Hygiène du milieu	3 632 542 $	3 308 795 $
Santé et bien-être	93 915 $	68 330 $
Aménagement, urbanisme et développement	943 839 $	880 969 $
Loisirs et culture	4 101 630 $	3 593 488 $
Frais financiers	1 030 024 $	877 572 $
Charges avant amort. Immobilisations	25 216 266 $	23 033 085 $
Amortissement immobilisations	5 200 000 $	5 150 000 $
	30 416 266 $	**28 183 085 $**
Éléments de conciliation à des fins fiscales		
Remboursement de la dette	2 273 185 $	2 129 112 $
Amortissement immobilisations	(5 200 000 $)	(5 150 000 $)
Affectations		
Activités d'investissement	68 000 $	37 600 $
Fonds de roulement	339 875 $	388 129 $
Réserve boues	35 000 $	35 000 $
Élections	40 000 $	(93 750 $)
Environnement	0 $	100 000 $
Développement économique	0 $	50 000 $
	(2 443 940 $)	**(2 503 909 $)**
	27 972 326 $	**25 679 176 $**

Le budget ou un document explicatif de celui-ci sera publié dans le journal l'Action, conformément aux exigences de l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

6. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT la présentation du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 séance tenante par Monsieur François Dauphin, directeur général et greffier-trésorier.

25-563 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028, tel que présenté et pour valoir comme si au long récité, le tout conditionnellement à l'obtention des subventions et du financement pouvant s'appliquer à certains travaux.

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2025 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET À L'EXIGIBILITÉ DE COMPENSATIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2026

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2026 s'élèvent à la somme de 27 972 326 $;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'imposer les taxes, compensations et tarifs pour l'année 2026 par règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

25-564 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raynald Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 61-2025 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'exigibilité de compensations pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2026, tel que remis aux membres du conseil.

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2026 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON

CONSIDÉRANT le pouvoir attribué à une Municipalité de tarifer en tout ou en partie ses biens et ses services;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Municipalité doit adopter un règlement;

CONSIDÉRANT QUE par souci d'équité, la Municipalité estime appropriée d'établir une tarification générale pour ses biens et ses services applicable à tous les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

25-565 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 48-2026 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité de Rawdon, tel que remis aux membres du conseil.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

25-566 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 19 h 40.

(signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe
et directrice du Service du greffe

(signé) *Raymond Rougeau*

Raymond Rougeau
Maire